



Bienvenue dans les écoles de Bosmie-l'Aiguille !



LE GUIDE PRATIQUE DES FAMILLES



ABC



Chers parents,

La rentrée scolaire est un moment important pour les enfants comme pour les familles. Pour vous accompagner au mieux, la commune de Bosmie-l'Aiguille met à votre disposition ce guide pratique. Vous y trouverez les principales informations concernant la vie quotidienne de votre enfant à l'école : restauration scolaire, garderie, accueil de loisirs, inscriptions, personnes à contacter et informations utiles.

Notre objectif est simple : vous permettre de savoir qui contacter, quelles démarches effectuer et où trouver les informations dont vous avez besoin.

1. Qui fait quoi ?

Plusieurs collectivités interviennent dans la vie de votre enfant. Pour vous aider à vous orienter :

La commune de Bosmie-l'Aiguille

La commune intervient notamment pour :

- le fonctionnement et l'entretien des écoles ;
- la restauration scolaire ;
- la garderie ;
- l'organisation des temps périscolaires ;
- l'encadrement des enfants sur les temps relevant de la commune ;
- le lien avec les familles concernant ces services.

La Communauté de communes du Val de Vienne

La Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV) intervient notamment pour :

- l'accueil de loisirs ;
- l'accueil du mercredi ;
- les activités et services relevant de la compétence intercommunale.

En cas de doute sur l'interlocuteur à contacter, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

2. Je souhaite inscrire mon enfant à l'accueil de loisir pendant les vacances scolaire et/ou les mercredis

L'accueil de loisirs et l'accueil du mercredi relèvent de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Le pôle jeunesse a ouvert ses portes, 3 rue Maurice Ravel 87700 Aixe-sur-Vienne. Une antenne est aussi ouverte sur la commune.

Les inscriptions pour les vacances et les mercredis se font sur l'Espace Famille Inoe :
<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11698525#connexion&142558>

Les informations relatives :

- aux inscriptions ;
- aux modalités d'accueil ;
- aux activités ;
- aux tarifs ;
- aux horaires ;

sont disponibles auprès de la CCVV et sur leur site :
<https://valdevienne.fr/enfance-jeunesse/pole-jeunesse/>

Pour les contacter :
centre.loisirs@cc-valdevienne.fr
05-55-70-08-29

3. Comment inscrire mon enfant à la cantine et à la garderie ?

L'inscription aux services de restauration scolaire et de garderie est nécessaire pour que votre enfant puisse en bénéficier.

Il vous suffit de remplir le document des temps périscolaires fourni par la mairie avant la rentrée et de le retourner à l'accueil de la mairie ou bien sur l'adresse mail :
secretariat@mairie-bosmie.fr

Horaires de la garderie :

 Garderie matin	De 7h00 à 8h50
 Garderie soir	De 16h30 à 18h30

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de garderie. Tout dépassement entraînera une pénalité de 9€/heure entamée au delà de 18h30.

4. Combien coûte la cantine et la garderie ?

Les tarifs des services périscolaires sont définis selon les modalités applicables par la commune.

Le tarif peut notamment tenir compte :

- de la situation de la famille ;
- du lieu de résidence ;
- des éléments fiscaux demandés lors de l'inscription.

En effet, pour la restauration scolaire un quotient familial communal est calculé à l'aide de votre revenu fiscal de référence pour établir dans quelle tranche vous vous situez.

Tarifs garderie :

 Enfant domicilié sur la commune	1,38€
 Enfant domicilié hors commune	1,70€

Tarifs restaurant scolaire :

QFC	Tranches de tarification	Tarifs 2026 - 2027
De 0 à 720 €	1ère tranche	1,00€
De 721 à 1 000 €	2ème tranche	3,16€
De 1001 à 1 150 €	3ème tranche	3,21€
De 1 151 à 1 400 €	4ème tranche	3,31€
A partir de 1 401 €	5ème tranche	3,54€

	Tarifs 2026 - 2027
Enfants hors commune	4,95€

5. Inscrire mon enfant à l'aide aux devoirs

Lors de l'inscription, vous devez indiquer si votre enfant va participer à au dispositif d'aide aux devoirs et l'inscrire sur les jours qui vous intéressent sur la fiche fournie avec les temps périscolaires.

Horaires : Les lundis, mardis et jeudis

 Aide aux devoirs	De 16h45 à 17h30
--	------------------

6. Qui peut venir chercher mon enfant ?

Lors de l'inscription, vous devez indiquer les personnes autorisées à récupérer votre enfant. Pour garantir la sécurité des enfants, les agents peuvent demander à vérifier l'identité de la personne venant chercher l'enfant.

Parents séparés :

Lorsque la situation familiale fait l'objet de dispositions particulières, un justificatif peut être demandé afin de permettre à la commune de respecter les décisions applicables.

Si votre situation familiale évolue, pensez à transmettre les informations nécessaires à la mairie ou à l'école.

7. Accueil des nouveaux élèves et des familles

La première rentrée peut représenter un moment important pour les enfants comme pour les parents.

Les équipes municipales et les enseignants veillent à accompagner les familles afin de faciliter :

- l'arrivée des enfants ;
- les repères dans l'école ;
- le fonctionnement des temps périscolaires.

Un livret d'accueil est transmis aux familles afin de présenter :

- les horaires ;
- les modalités de garderie ;
- la restauration scolaire ;
- les règles de fonctionnement

Vous pouvez consulter ce livret sur le site de la mairie ou bien le re demander par mail au secrétariat.

8. Où trouver les informations de la commune ?

La commune réfléchit à renforcer l'information des familles notamment par :

- une meilleure diffusion du livret d'accueil ;
- un relai d'informations par les représentants des parents d'élèves.

Plusieurs supports permettent de rester informé :

- le site internet de la mairie où vous retrouverez les informations pratiques et les actualités de la commune.
- l'application Intramuros qui permet de recevoir les actualités et informations locales directement sur votre téléphone.
- l'école, qui constitue également un relais d'information auprès des familles.

9. Le forum des associations

Le premier week-end de la rentrée est organisé chaque année une journée de présentation du forum des associations.

L'entrée est libre et toutes les animations proposées par les associations sont gratuites !

Comme les années précédents, cet évènement met à l'honneur l'ensemble du secteur associatif, local, sportif, culturel, bénévole, sous le signe de la convivialité, de la découverte et de la rencontre.

L'occasion pour les associations, de mettre en valeur leurs activités et de démontrer ainsi toute la vitalité, la richesse et la diversité des initiatives et des personnes qui font vivre au quotidien notre territoire.

10. L'association des parents d'élèves (APEB)

L'APEB, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui se mobilisent dans la bonne humeur pour faire vivre nos écoles et offrir toujours plus d'opportunités à nos enfants. L'association rassemble des parents motivés, prêts à partager des moments conviviaux tout en participant à des projets utiles et concrets. Ils organisent des évènements festifs qui créent du lien entre les familles et permettent de financer de nombreuses activités pour les élèves.

Chaque participation, chaque aide et chaque évènement permettent de soutenir concrètement les écoles. L'engagement de chaque parent permet de contribuer au financement :

- des voyages scolaires ;
- des sorties éducatives, culturelles et sportives ;
- des activités pédagogiques proposées par les enseignants ;
- de matériel pour les écoles ;
- des projets favorisant l'épanouissement et la découverte.

Chaque euro récolté est intégralement réinvesti au profit des enfants.

Coordonnées : parentbosmie@gmail.com

<https://www.facebook.com/parentsdeleves.bosmielaiguille>

<https://parentbosmie.wixsite.com/aheb>

11. Circulation autour de l'école

Les heures d'entrée et de sortie des classes génèrent une circulation importante aux abords des écoles.

La sécurité des enfants nécessite la vigilance et le civisme de chacun.
Pour des déplacements plus sûrs :

- respectez les limitations de vitesse ;
- utilisez les passages piétons ;
- stationnez uniquement dans les espaces autorisés ;
- ne gênez pas les accès aux établissements ;
- veillez à ne pas obstruer la visibilité des enfants et des autres usagers ;
- soyez particulièrement vigilants lors des manœuvres.

La sécurité des enfants est l'affaire de tous.

Nous remercions les parents, les automobilistes, les riverains et l'ensemble des usagers pour leur vigilance et leur respect des règles aux abords des écoles.

CONTACT UTILE

Pour toute question concernant :

- la cantine ;
- la garderie ;
- les inscriptions périscolaire ;
- les tarifs.
- l'école

École maternelle Françoise Dolto

05-55-39-00-27

Ecole élémentaire Jules Verne

05-55-39-00-54

MAIRIE DE BOSMIE-L'AIGUILLE

3, allée du Boucheron

87110 Bosmie-l'Aiguille

05.55.39.00.49

secretariat@mairie-bosmie.fr